# L'organisation du contrÃ´le de la rÃ©glementation liÃ©e aux nitrates d'origine agricole en Bretagne

Dossier de<br /> la rÃ©daction de H2o
November 2026

Â

La production d'algues vertes fait l'objet de plans ciblÃ©s sur huit baies en Bretagne, en complÃ©ment des plans d'actions nitrates nationaux et rÃ©gionaux mais l'insuffisance des rÃ©sultats est rÃ©guliÃ¨rement sanctionnÃ©e. Pourtant, des points positifs sont Ã  relever : les rÃ©ductions enregistrÃ©es dans les "bassins versants algues vertes" ; les contrÃ´les significativement plus dÃ©veloppÃ©s ; les moyens affectÃ©s ; une majoritÃ© d'exploitations agricoles disposant des capacitÃ©s et de l'expertise nÃ©cessaires Ã  une gestion responsable de leurs effluents. Toutefois, si le double cadre Nitrates/Algues vertes institue un rÃ©gime ad hoc dans les huit baies recensÃ©es au dÃ©but des annÃ©es 2010, il laisse de cÃ´tÃ© d'autres secteurs littoraux comme les secteurs vasiers pour lesquels une expertise complÃ©mentaire est nÃ©cessaire.

Ã€ l'Ã©gard des risques sanitaires, environnementaux et juridiques, la mission recommande de suivre la production d'algues vertes sur l'ensemble du littoral breton et d'Ã©tendre la surveillance des concentrations en hydrogÃ¨ne sulfurÃ© et les mesures de gestion du risque et plans d'urgence sur les secteurs les plus exposÃ©s. Le prÃ©fet de rÃ©gion a lancÃ© des discussions permettant l'obtention d'un accord, sur le plafonnement des quantitÃ©s d'azote Ã©pandables et le suivi des reliquats azotÃ©s. La dÃ©finition d'objectifs quantifiÃ©s par bassin versant Ã  enjeu algues vertes sur des bases scientifiques est indispensable pour dimensionner les moyens et les efforts de contrÃ´le. La mission recommande de simplifier la rÃ©glementation pour plus d'efficacitÃ©, en cohÃ©rence avec les enjeux d'alimentation en eau potable. Elle recommande de finaliser l'Ã©valuation des zones soumises Ã  contrainte environnementales (ZSCE) et pose la question de la gÃ©nÃ©ralisation de la dÃ©marche aux autres secteurs affectÃ©s. La rÃ©gion dispose de moyens de contrÃ´les solides sur les nitrates qui doivent Ãªtre maintenus et pour lesquels un redÃ©ploiement prenant mieux en compte les risques environnementaux des installations d'Ã©levage est suggÃ©rÃ©. La mission recommande Ã©galement d'allÃ©ger le contrÃ´le documentaire et de concentrer les contrÃ´les sur des points concrets, avec un ciblage sur les exploitations les plus Ã  risque.

Dans un contexte de transition, il est conseillÃ© de renforcer la formation initiale, le conseil agronomique et d'amÃ©liorer la transparence sur la situation de chaque exploitation. La mission recommande de plus d'engager la rÃ©gularisation des Ã©levages en sureffectif conformÃ©ment Ã  la rÃ©glementation. Il est enfin recommandÃ© de conforter la coordination entre prÃ©fectures et Parquet, et de dÃ©finir une stratÃ©gie rÃ©gionale cohÃ©rente et graduÃ©e en matiÃ¨re de suites.

RapportÂ